

**Important** : ce programme ne se substitue en aucun cas à un suivi médical. Il s'adresse aux personnes en bonne santé vocale ou présentant des troubles fonctionnels légers. Toute pathologie vocale avérée (nodules, polypes, paralysie, dysphonie spasmodique sévère, etc.) doit d'abord être diagnostiquée et prise en charge par un médecin ORL ou un phoniatre. En cas de doute, un avis médical préalable est recommandé. La garantie « satisfait ou remboursé » ne s'applique pas aux cas pathologiques.